DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-104

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18,

Vu la demande de Noréade Lieudit La Cornette à CASSEL 59670 afin de garantir la sécurité des travaux de réparation eau 60, avenue Leclerc à Wormhout,

ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux 60, avenue Leclerc, et ce, le jeudi 4 mai 2023.

ARTICLE 2: Une signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par NOREADE.

Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par NOREADE et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à NOREADE et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 4 mai 2023

Le Maire,

Acte rendu exécutoire par Publication et notification le 04/05/2023 Le Maire.

Frédéric DEVOS

Frédéric DEVOS